

COMITE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ARACHIDE
« C.N.I.A »

SITUATION COLLECTE COMMERCIALISATION DES ARACHIDES
5^{ème} SEMAINE DU 26 décembre 2016 au 01 janvier 2017

Pour assurer une bonne organisation de la collecte des arachides 2016/2017, les décisions ci-après ont été prises.

Le prix au producteur de la présente campagne 2016/2017 a été arrêté par le CNIA à 210 F/kg.

L'arrêté interministériel n° 18 323 du 07 décembre 2016 a fixé à 210 f cfa par kilogramme le prix plancher de collecte de l'arachide pour la présente campagne 2016 – 2017.

La circulaire n° 2089/MAER/DA du 01 décembre 2016 a fixé le démarrage de la campagne au 01 décembre 2016.

Elle précise notamment que tous les achats doivent se faire aux points de collecte avec l'exception que les centres de réception des exportateurs peuvent être des points de collecte pour les producteurs situés dans un rayon de cinq (5) km.

En application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 18 323 du 07 décembre 2016 et de la circulaire n° 2089/MAER/DA du 01 décembre 2016, le Directeur du Commerce intérieur, par lettre circulaire du 13 décembre 2016, a instruit ses services régionaux des diligences à faire notamment au niveau des points de collecte comme des centres de réceptions y compris ceux des exportateurs.

C'est dans ce cadre que le CNIA et le COPEGA se concertent encore pour avoir la liste des exportateurs ainsi que leurs points de collecte et centres de réception.

Pour le moment, le COPEGA compte 32 membres.

Il est rappelé que les membres du COPEGA vendent leurs collectes sur le marché intérieur comme à l'exportation.

La lettre circulaire n° 2146 MAER/DA du 14 décembre 2016 a fixé les prix de collecte des semences certifiées (programme de multiplication de semences) de la campagne agricole 2016 – 2017.

Gestion des exportations d'arachides

Les exportations sont permises dans le cadre des lois et règlement en vigueur.

Une taxe sur les exportations est annoncée lors du Conseil interministériel du 28 décembre 2016 : 15 f/kg pour les arachides en coque et 40 f/kg pour les arachides décortiquées.

Remise en état et poinçonnage du matériel de collecte

Les deux opérations menées en même temps sont en cours de réalisation sur tout le territoire national par les détenteurs de points de collecte en rapport avec les services régionaux du Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME.

Attribution des points de collecte

Des réunions de concertation ont été organisées sous l'égide du CNIA au niveau des régions de Diourbel (le 24 novembre 2016), de Kaolack (le 25 novembre 2016) et de Ziguinchor (le 26 novembre 2016) qui abritent les centres de réception des arachides d'huilerie des unités industrielles en présence des différents acteurs (huiliers, opérateurs privés stockeurs, organisations de producteurs ...) pour procéder à l'affectation provisoire des points de collecte.

La situation provisoire des points de collecte attribués se présente comme suit au 12 décembre 2016 :

| STRUCTURES | POINTS DE COLLECTE | NOMBRE D'OPERATEURS |
|---------------------------|--------------------|---------------------|
| CAIT | 154 | 51 |
| COPEOL ZONE NORD | 66 | 29 |
| COPEOL ZONE CENTRE | 511 | 224 |
| COPEOL ZONE SUD | 36 | 1 |
| SOUS TOTAL COPEOL | 613 | |
| SONACOS ZONE NORD | 458 | 111 |
| SONACOS ZONE CENTRE | 619 | 230 |
| SONACOS ZONE SUD | 363 | 192 |
| SOUS TOTAL SONACOS | 1440 | |
| WAO | 139 | 43 |
| PATISEN | 33 | 1 |
| TOTAL | 2379 | |

NB : le total des opérateurs est inférieur au nombre de points de collecte, chacun pouvant en avoir plusieurs et livrer à différentes structures.

Retrait des agréments et remise des documents de commercialisation

Les opérations sont en cours.

Les documents de commercialisation (reçus d'achat, lettres de voitures) et les cachets remis aux Chefs de village des lieux d'implantation des points de collecte pour l'authentification de l'origine des graines sont aussi parties intégrantes du dispositif mis en place.

Ces supports sont indispensables pour établir la traçabilité des opérations de collecte, d'évacuation et de réception des graines.

Situation des réceptions au 01/01/2017

La situation des réceptions dans les différents centres se présente comme suit :

➤ **SONACOS**

SONACOS a reçu un total de **26 465 T 336** au 01 janvier 2017.

Il y a **119** camions en attente.

➤ **COPEOL**

COPEOL a reçu un total de **25 589 T 676** au 01 janvier 2017.

Il y a **130** camions en attente.

➤ **CAIT**

Le **CAIT** a reçu un total de **28 T 027** au 01 janvier 2017.

Le **CAIT** a arrêté ses réceptions.

Le tonnage reçu sert de test pour déterminer les caractéristiques des arachides issues de l'hivernage 2016.

➤ **WAO (West African Oils)**

WAO a reçu un total de **5 857 T 215** au 01 janvier 2017.

Il y a **32** camions en attente.

➤ **PATISEN**

PATISEN a confié sa collecte à **MANOBI** qui compte travailler avec le **CCPA**.

Le résultat des négociations entre **MANOBI** et le **CCPA** n'est pas encore transmis au **CNIA**.

Synthèse des réceptions (kg)

Au 01 janvier 2017, la synthèse des réceptions se présente comme suit :

| STRUCTURES | Cumul réceptions | Camions en attente |
|-------------------|-------------------------|---------------------------|
| SONACOS | 26 465 336 | 119 |
| COPEOL | 25 589 676 | 130 |
| CAIT | 28 027 | - |
| WAO | 5 857 215 | 32 |
| PATISEN | | - |
| Total | 57 940 254 | 281 |

Financement des acteurs

Les créances des opérateurs sur l'Etat (subvention intrants) sont en cours de règlement.

L'Etat prévoit de renouveler le fonds de commercialisation pour la constitution d'un stock de semences d'arachide de 55.000 T de certifiées et 20.000 T d'écramées pour un montant de 11,5 milliards logé à la CNCAS.

Concernant le paiement des réceptions par les huiliers, les ressources financières sont disponibles pour leurs règlements réguliers.

Le montant des réceptions payées n'est pas encore disponible.

Situation des exportations au 01 / 01 / 2017

Le COPEGA a donné une liste, en annexe, de **32** exportateurs agréés avec leurs contacts et centres de réception.

Le CNIA a eu plusieurs séances de travail avec le COPEGA sans qu'il y ait pour le moment un accord sur un dispositif précis de travail.

Cette liste a été communiquée aux Directions de l'Agriculture (DA), de la Protection des Végétaux (DPV) et du Commerce Intérieur pour suivi.

Les collectes et exportations des membres du COPEGA ne sont pas encore disponibles au CNIA.

Dakar, le 03 janvier 2017